Artisan-Entrepreneur | Artisane-Entrepreneuse en éléments métalliques

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme. La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un référent stage du sfpme.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme.

La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou

un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un référent stage du sfpme.

Détails sur la formation:

Programme:

Programme de cours :

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

Modules tech. spécifiques "métallier" (36h)

Real. d'une offre avec devis (24h)

Real. mètre d'un projet et des tableaux de quantité (16h)

Real. de l'analyse données adm. et tech. d'un projet (48h)

2ème chef d'entreprise

Organisation d'un atelier (16h)

Gestion de l'exécution technique sur chantier et en atelier (32h)

Créer au reprendre une entreprise (4h)

Assurer le volet social (12h)

Assurer le volet administratif (16h)

Assurer le volet financier (8h)

Evaluer son entreprise (4h)

Suivi projet d'entreprise (16h)

Modules techniques spécifiques "métallier" (36h)

année préparatoire

tc gestion spécifique/4 travaux en hauteur (4h)

Soudage d'assemblage met. par arc avec électrode enrobée (50h)

Organisation technique de l'atelier et du chantier (8h)

Soudage et coupage oxyacétylénique des profils et tôles acier ord. (24h)

Soudage d'assemblage met. par procède semi-automatique (44h)

Initiation à la fabrication prod. chaudronnerie (8h)

Initiation à la fabrication d'el. de const. métallique (30h)

Initiation à la réparation ouvrage en atelier / chantier (6h)

Façonnage des profils de ferronnerie et de const. métallique (50h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 heures semaine).

Organisation

Durée : 2 années + 1 année préparatoire éventuelle.
Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.
Début : septembre.
Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise

Pratique en entreprise via une convention de stage :Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :
- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un référent stage;
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l’impossibilité de répondre à l’une des situations reprises ci-dessus).
Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :
- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME. Les cours de gestion pourront être suivi à Bruxelles.

Certification

A terme, je serai capable de... :

- Analyser les données administratives et techniques d'un projet : analyse du projet sous un angle administratif et sous un angle technique, rédaction d'un dossier relatif au projet, administration de conseils au client sur le choix du traitement et des modes de fixation, réalisation de gabarits pour la fabrication de pièce
- Réaliser le métré d'un projet et des tableaux de quantité : préparation d'un métré, dressage de l'inventaire des matériaux et des consommables à utiliser selon un plan donné, finalisation de la réalisation d'un métré
- Réaliser une offre avec devis : préparation de la réalisation du devis d'un projet à réaliser, établir les prix de revient, finalisation
- Organiser un atelier : estimation des besoins de l'atelier, implantation des machines et des différentes zones en veillant à l'ergonomie et à la sécurité de l'atelier
- Gérer l'exécution technique sur chantier et en atelier : préparation du chantier, préparation du travail en atelier, conduite du chantier ou du travail en atelier, finalisation
- Gérer une entreprise : création ou reprise d'une entreprise, gestion des volets administratif, financier et social, évaluation des points forts et des points faibles d'une entreprise

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:
être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;
être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;
être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification;
avoir réussit un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).
Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.